

Commission : Développement Durable
Question : La gestion des déchets industriels
Auteur : Danemark

Aujourd'hui l'industrie, moteur de notre économie, a pris une grande ampleur et l'homme ne peut pas s'en laisser passer. Que ce soit l'industrie énergétique, électronique ou mécanique... Tous les secteurs aujourd'hui sont une menace pour notre planète. Pour avoir plus de profits les industries essaient de minimiser les coûts et donc priorisent les énergies fossiles et relâchent les déchets en pleine nature sans les traiter. Aujourd'hui, à cause de cela, notre couche d'ozone, nos eaux, notre biodiversité et nous-même sont en danger. Mais ce n'est pas la fin, nous sommes à temps pour réagir avant qu'une grande catastrophe arrive.

Le Royaume de Danemark estime que les énergies fossiles doivent être remplacées par des énergies renouvelables (éoliennes, biomasse...). Les énergies fossiles qui sont les acteurs principaux du réchauffement climatique et de la dégradation de notre terre, elles rejettent tous types de gaz dangereux pour notre atmosphère donc ces énergies doivent être éradiquées. Pour cela notre nation a présenté une stratégie d'indépendance vis-à-vis des combustibles en 2050 appelé "Notre future énergie". En 2050 notre nation ne va plus avoir recours aux énergies fossiles. 33% de la consommation d'énergie sera couverte par les énergies renouvelables (éoliennes et biomasse) en 2020 et 50% de la consommation d'électricité sera satisfaite par l'énergie éolienne (ce qui surpasserait l'objectif que le Danemark a signé dans la Cop 21, "au moins 27%"). Ces mesures déboucheraient sur une réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à leur niveau de 1990, et de 16% par rapport à leur niveau en 2005. Et surpasserait l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40% de moins par rapport à 1990) en 2030 signé dans la Cop 21. De plus notre pays a signé la Convention de Genève en 1979 adoptée sous les auspices des Nations Unies. Elle traite de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Cette Convention constitue le cadre pour un certain nombre de protocoles sur les émissions de dioxyde de soufre, oxydes d'azote, hydrocarbures organiques volatils, ammoniac, POP (polluants organiques persistants) et les métaux lourds. Donc un effort doit être fait par les nations pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Notre pays condamne le rejet des déchets industriels dans les mers. Depuis 2005 la Danish Environmental Protection Agency est en coopération avec les usines dans le sol danois pour mettre au point des plans d'action pour la protection du milieu marin dans la partie danoise de la mer du Nord. Le plan consiste à la réduction des rejets de substances chimiques les plus nocives et à la réduction des rejets de pétrole dans l'eau produite (technique utilisée par les compagnies pétrolières). De plus, le Danemark fait partie de la Convention pour la Protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est qui consiste à la protection de l'environnement marin et la biodiversité dans l'océan Atlantique au nord-est. Cette Convention regroupe 9 pays : La France, l'Allemagne, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, le Royaume-Uni et notre pays. Le travail est régi par la Commission OSPAR à laquelle nous appuyons fermement et nous mettons en œuvre ces recommandations. Le Danemark lutte contre la contamination des mers.

Le Royaume de Danemark estime qu'il faut optimiser le recyclage industriel au maximum. Tous les déchets qui ne sont pas toxiques ou avec une toxicité basse soient recyclés mieux d'être incinérés ou stockés. Le recyclage doit être le moyen le plus utilisé pour la gestion des déchets. L'industrie de Kalundborg (située au Danemark) est l'industrie pionnière de ce nouveau mode d'usine centré sur le recyclage des déchets qu'ils ont produits. Ces déchets recyclés ils les réutilisent à nouveau pour fabriquer ses produits. C'est un système en boucle. Notre pays croit que ce modèle d'usine doit se développer.

Notre pays croie qu'il est prioritaire d'exercer un contrôle les substances industrielles. C'est pour cela que le Danemark suit à la ECHA (European Chemicals Agency) qui propose une liste de ces substances chimiques classifiées et homologuées (CLP), avec cette liste nous appliquons des taxes aux substances plus polluantes et nous incitons aux industries de remplacer certaines substances polluantes par d'autres qui le sont moins.

Le Danemark estime qu'il est nécessaire de contrôler le commerce des substances et des déchets industriels. Le commerce entre les pays développés et les pays en voie de développement doit être réguler, il faut contrôler les exportations des pays développés et les importations des pays en voie de développement et inversement. De cette façon nous éviterons le commerce de substances interdites et l'importation de déchets industrielles, restes de substances chimiques dangereux dans les pays pauvres, et donc éviter les macro décharges dans les pays pauvres. C'est pour ça que notre pays a signé en 1998 la Convention de Rotterdam qui est une procédure pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques dangereux et des pesticides dans le cadre du commerce international. La Convention couvre des mélanges industriels de produits chimiques, les pesticides et les mélanges de pesticides. De plus le Danemark a signé la Convention de Bâle en 1989 qui porte sur les déchets et l'embargo sur l'exportation de déchets dangereux des pays de l'OCDE vers les pays pauvres. L'objectif de la Convention est de réglementer les mouvements transfrontières de déchets dangereux. Donc le Danemark est à faveur du contrôle des substances chimiques et des déchets industriels.

Le Royaume de Danemark estime qu'il est nécessaire d'interdire les substances industrielles plus nocives pour notre terre et la santé humaine. Ces substances qui ont été prouver scientifiquement nuisent à notre santé et détruisent notre biodiversité, couche d'ozone...C'est pour cela que le Danemark a signé en 1987 le protocole de Montréal (protocole qui fait suite à la convention de Vienne). Ce protocole interdit toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par exemple le gaz CFC. De plus notre pays a signé la Convention de Stockholm en 2001 qui porte sur les polluants organiques persistants. La Convention interdit l'utilisation, la production, l'importation ou l'exportation de 12 substances très dangereuses (PCB, DDT, Dioxine...). Le Danemark croie qu'il est important l'interdiction de certaines substances pour le bien commun.